

GROSSE MANIP

ENCORE PLUS CHÈRE LA VIE

Sur fond de flambée des prix de l'énergie et de l'alimentation, le pouvoir d'achat des Français décroche. Mais bien plus qu'ils ne le croient. La dégradation du niveau de vie en France est sous-estimée depuis fort longtemps dans la statistique nationale.

Explications. **PAR MATHIAS THÉPOT**

Avec l'envol des prix de l'énergie – et la campagne électorale –, l'exécutif a (enfin) pris à bras-le-corps le problème de la baisse du pouvoir d'achat des ménages, la principale préoccupation des Français. Entre 25 et 30 milliards d'euros ont été débloqués pour juguler la hausse récente des prix à la pompe et dans les supermarchés, l'inflation atteignant 4,8 % sur un an en avril selon les derniers chiffres de l'Insee. Il était temps car, jusqu'à récemment, la baisse du niveau de vie n'était pas un sujet pour l'exécutif et les économistes *mainstream*. Le recul du pouvoir d'achat n'était, selon eux, qu'un « ressenti » des ménages, en décalage avec la froide réalité statistique. Ainsi, un rapport de Bercy sorti en octobre 2021 indiquait que « le pouvoir d'achat avait progressé

deux fois plus vite sous ce quinquennat que sous les deux quinquennats précédents ». Et les membres du gouvernement de fanfaronner dans les médias.

Pourtant, à y regarder de plus près, on remarque que le gouvernement ne mesure pas suffisamment l'ampleur des dégâts, parce qu'il s'appuie sur des indicateurs statistiques qui ne sont pas exempts de tout reproche. Le macro-économiste François Geerolf, professeur à l'Université de Californie-Los Angeles (UCLA), a longuement bûché sur les vrais chiffres du pouvoir d'achat et, selon lui, dans plusieurs domaines de l'économie, l'inflation est sous-évaluée. Or, si celle-ci était conforme à la réalité économique, « on se rendrait compte que le pouvoir d'achat en France ne va pas si bien depuis »



► *vingt-cinq ans...* ». Un problème d'autant plus préoccupant que l'indice des prix à la consommation (IPC) de l'Insee est utilisé de manière très large en France : « Pour l'indexation des retraites déjà liquidées, beaucoup de prestations sociales, le smic, mais aussi beaucoup de contrats privés (comme les pensions alimentaires, etc.) », explique l'économiste. L'indicateur se doit donc d'être des plus précis car même un écart de « 2 % sur trente ans peut représenter quelques centaines d'euros chaque année pour des retraités modestes, ce qui n'est pas négligeable pour beaucoup de gens ».

LA HAUSSE DES PRIX DE L'IMMOBILIER OUBLIÉE

Principal domaine où l'appréhension de l'inflation, et donc de la mesure du pouvoir d'achat des ménages, est biaisée : le logement. Il est, de loin, le principal poste de dépenses des ménages, et d'avantage encore pour les plus modestes. Pourtant, il ne pèse que 6 % de l'IPC de l'Insee, qui ne prend pas en compte dans son entièreté la hausse des prix de l'immobilier, pourtant impressionnante depuis trente ans. Elle a lourdement rogné le pouvoir d'achat des ménages qui achètent à crédit. Voyez plutôt : selon une étude de Meilleur taux commandée par Marianne en janvier, un primo-accédant qui acquiert aujourd'hui un 100 m² dans la ville de Nantes rembourse à sa banque, compte tenu de l'inflation, 708 € en plus chaque mois, comparé au même logement acquis en 2000 ! À Montpellier, un jeune propriétaire paiera 475 € de mensualité de crédit supplémentaires par rapport à l'an 2000 ; 503 € à Toulouse, 284 € à Strasbourg, ou 236 € à Tours... Cette inflation silencieuse des mensualités de crédit n'est pas comptabilisée dans les statistiques, la direction de l'Insee considérant que « le remboursement du capital emprunté n'entre pas dans la mesure

du pouvoir d'achat ». Et ce « au motif qu'il s'agit de dépenses d'investissement ayant pour contrepartie la constitution d'un patrimoine immobilier ». Mais, comme l'analysait dans une chronique vidéo l'économiste de Xerfi Alexandre Mirlicourtois, « l'histoire ne peut pas s'arrêter là, au regard de la pression qu'exerce objectivement le logement sur les ménages ». Qui ajoutait : « On parle là, quand même, de 20 % de la population française, dont le coût des remboursements bancaires compte actuellement pour 0 % dans l'indice des prix, alors que leur taux d'effort moyen [part des traites mensuelles dans le budget] est d'environ 25 %. C'est là qu'est le hiatus. » On entre ici dans un débat d'économistes statisticiens : doit-on considérer l'acquisition d'un logement comme un investissement patrimonial ou

comme une dépense de consommation quand on y habite ? Difficile de répondre. Mais « au moins une partie du remboursement du crédit devrait être prise en compte dans l'inflation. Parce que les gens ne voient pas seulement le logement comme une épargne : s'ils ne peuvent pas acheter ou si leurs enfants ne peuvent pas acheter, ils ont le sentiment d'un déclassement », estime François Geerolf.

LES REMBOURSEMENTS DE LA SÉCU EN TROP

Autre secteur où l'inflation est sous-estimée : celui de la santé. En effet, l'Insee inclut dans son indice des prix à la consommation les dépenses de santé remboursées par la Sécurité sociale, qui ne font pourtant pas partie de la « consom-

mation des ménages » mais de la « consommation individualisable des administrations publiques », note François Geerolf. En clair : toutes les dépenses des ménages liées aux services publics. Ceci n'aurait pas de justification théorique : « À ce compte, pourquoi ne pas inclure aussi les autres consommations individualisables de services publics, qui sont "gratuites" pour l'utilisateur : l'enseignement, la culture, l'action sociale ? », questionne l'économiste. Problème, la prise en compte des dépenses de santé remboursées par la Sécurité sociale contribue à tasser la hausse des prix. En effet, « les prix des médicaments remboursés tendent à baisser dans l'IPC grâce aux "effets qualité" », constate François Geerolf. Comprendre : la qualité des traitements progresse, dès lors l'Insee sous-pondère dans ses statistiques les hausses de prix des médicaments remboursés par la Sécu. Une méthodologie franco-française discutable : si notre pays s'était appliqué la méthodologie européenne dans ce seul domaine de la santé, l'inflation en France aurait été de cinq points moins élevée entre 1996 et 2018. François Geerolf a calculé que si l'on remédait à cette lacune statistique sur les remboursements de santé et sur l'immobilier développée précédemment, la hausse de salaire net dans le secteur privé de 16 % de 1996 à 2022 aurait été très largement rognée ! Et, « dans le secteur public, c'est bien sûr encore pire [du fait du gel des salaires des fonctionnaires], la baisse du niveau de vie est certaine », ajoute-t-il.

LA QUALITÉ DES SMARTPHONES SURESTIMÉE

Et encore, l'économiste n'a pas intégré dans ses calculs deux autres domaines où la mesure

de l'inflation est des plus discutables. D'abord, celui des appareils mobiles – smartphones, tablettes, ordinateurs – dernier cri. Ils sont chaque année plus chers mais cela ne se ressent pas dans les chiffres de l'inflation. Par exemple, le média spécialisé LSA révélait récemment que le prix des smartphones en vente sur Internet avait augmenté de... 70 % sur un an ! En fait, à chaque apparition d'un nouveau smartphone, la méthodologie statistique française considère que l'évolution du prix est imputable à une différence qualitative entre le produit remplacé et le produit remplaçant. Comprendre : « Si un iPhone 11 est deux fois plus cher que le précédent, c'est qu'il est deux fois mieux, il n'y a donc pas d'inflation comptabilisée dans l'IPC », nous explique François Geerolf.

Du point de vue méthodologique, la France se distingue ici de l'Allemagne ou des États-Unis car elle définit le champ des « effets qualité » de manière plus étendue. Ces autres pays considèrent que la « qualité d'un bien dépend d'abord de ses caractéristiques observables, telles la vitesse du microprocesseur ou la taille de l'écran », nous précise l'économiste. Ils minimisent donc moins qu'en France leurs chiffres de l'inflation. Dans un dossier précédent consacré à l'Insee, nous avions abordé avec la direction de l'Institut ce problème des « effets qualité ». Vent debout contre les critiques, elle pointait leur faible portée : « Les problématiques de qualité sont importantes pour les biens technologiques du fait des innovations. Pour autant, l'inflation en France ne serait que de 0,1 point supérieure si l'on ne prenait pas en compte les effets qualité sur ces produits », nous expliquait Marie Leclair, chef de la division « Prix à la consommation » de l'Insee.

L'INFLATION INVISIBLE DES NORMES

Enfin, dernier domaine où l'inflation subie par les ménages est sous-estimée : celui des normes. Que ce soit dans l'automobile, avec l'électrification du parc, ou dans le secteur du logement neuf, avec les nouvelles réglementations énergétiques ou l'application des normes d'accès aux personnes handicapées, des « effets qualité » s'appliquent également dans la statistique nationale et minimisent la perte de pouvoir d'achat pour les ménages. Soyons clairs : il n'est nullement question ici d'insinuer que ces normes n'améliorent pas la qualité des voitures et des habitations. Mais davantage de rappeler que le bénéfice pour les consommateurs par rapport au prix qu'ils paient pour ces normes qu'on leur impose n'est pas toujours au rendez-vous. « Par exemple, l'application des normes d'accès aux personnes handicapées pour les logements neufs implique des toilettes plus grandes et donc une baisse de la surface des pièces de vie à taille d'appartement équivalente. Donc, d'une certaine manière, c'est une baisse de pouvoir d'achat des ménages qui n'est pas prise en compte dans la statistique », explique François Geerolf.

De même pour les normes thermiques, qui sont inflationnistes : la réglementation thermique RT 2012 a renchéri le prix au mètre carré de 8 à 12 %, selon l'Union nationale de la propriété immobilière. Et la nouvelle réglementation environnementale RE 2020, qui s'applique depuis le 1^{er} janvier 2022, augmenterait de 5 à 10 % le coût de construction, selon la Fédération française du bâtiment. In fine, ce sont les ménages qui paient la note. ■ M.T.



Découvrez nos offres sur presidentielle.marianne.net